

Dispositions générales

Le réseau des médiathèques Syrenor est coordonné par le syndicat intercommunal Syrenor, compétence « Lecture publique ». Il comprend les 6 médiathèques de :

Clayes, La Chapelle des Fougeretz, Gévezé, Montgermont, Parthenay de Bretagne et Saint-Gilles.

La médiathèque est à la disposition des habitants des communes concernées et de leurs environs.

Les horaires d'ouverture des 6 médiathèques sont portés à la connaissance du public.

L'accès aux médiathèques et la consultation sur place des documents sont libres et gratuits, sous réserve de se conformer au présent règlement.

Les mineurs fréquentant la médiathèque sont sous la responsabilité de leurs parents.

En signant le présent règlement, l'utilisateur s'engage à respecter, si elles existent :

- la **Charte communale des espaces multimédia**,
- la **Charte communale de prêt des DVD**,

affichées dans les médiathèques concernées.

Prêt de documents

Inscription

Chaque lecteur doit s'inscrire individuellement dans la médiathèque de sa commune de résidence en communiquant son identité et ses coordonnées. Ces données et les opérations d'emprunt sont confidentielles.

L'inscription est valable 12 mois. Elle permet d'emprunter des documents dans les 6 médiathèques.

Tout nouvel adhérent doit prendre connaissance du règlement et le signer. Pour les mineurs, le règlement devra être signé par les parents.

L'adhérent doit signaler tout changement de domicile et rapporter sa carte de lecteur en cas de départ. La disparition d'une carte doit aussi être signalée rapidement car l'utilisateur titulaire est responsable des documents empruntés sous son nom. Le remplacement de la carte est facturé.



✂-----

Fiche d'inscription à la médiathèque

Tarifs au 1^{er} janvier 2016 (révisables chaque année)

- Habitant de l'une des communes du réseau : **7 €** individuel – **11,90 €** 2 adultes et + (vivant sous le même toit)
- Habitant hors des communes du réseau : **10,90 €** individuel – **15,50 €** 2 adultes et + (vivant sous le même toit)
- **Gratuité** pour les moins de 18 ans, les étudiants de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de la carte « Sortir ! », et toute personne ou famille nouvellement inscrite dans le réseau et nouvelle arrivante (depuis moins d'un an) sur la commune.

La carte est individuelle et permanente, en cas de perte, il vous sera demandé 3,00 € pour la remplacer.

Nom	Prénom	Date de naissance	Profession	Adresse	Tel

Conformément à la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations fournies resteront confidentielles.



Conditions de prêt

8 documents + 1 DVD fiction par famille

La durée du prêt est de **3 semaines (15 jours pour les nouveautés) et d'1 semaine pour les DVD fiction**. En dehors des DVD fiction, un prêt peut être renouvelé sous réserve que celui-ci ne soit pas réservé par un autre usager ou ne soit pas une nouveauté.

Le nombre maximal de documents empruntables par carte et sur l'ensemble du réseau est limité à **8 documents** (CD, livres, revues...), dont une nouveauté au maximum. + **1 DVD fiction par famille**.

Vous pouvez emprunter et rendre un document dans la médiathèque du réseau Syrenor de votre choix. Une navette circule les mercredis après-midi, permettant le transit des documents. **Les cédéroms et DVD** ne sont pas reservables. Ils pourront donc être **empruntés et retournés uniquement dans leur médiathèque d'origine**, actuellement La Chapelle-des-Fougeretz ou Montgermont.

Un document réservé est tenu à disposition pendant 15 jours dans la médiathèque d'inscription de l'utilisateur. Le nombre de réservations est limité à 2 par usager.

Les adultes ne pourront en aucun cas emprunter des documents destinés aux adultes avec une carte enfant.

Sont exclus du prêt et non reservables les derniers numéros en cours des revues et les dictionnaires mais peuvent être consultés sur place.

Précautions d'usage

L'utilisateur est tenu de respecter le calme à l'intérieur de la médiathèque et de ne pas causer de nuisances ni au personnel ni aux autres usagers.

Il est strictement interdit de boire, manger ou fumer dans les locaux, de rentrer en roller ou avec tout autre engin, ainsi que d'utiliser les téléphones portables.

La duplication et l'utilisation des documents sont soumises au respect de la législation en vigueur.

L'utilisateur s'engage à prendre soin des documents qu'il emprunte.

Il devra signaler toute détérioration, **sans effectuer la réparation lui-même**.

En concertation avec le responsable de la médiathèque, il devra remplacer tout document perdu ou détérioré.

Les documents empruntés par les mineurs le sont sous la responsabilité de leurs parents : choix des documents, retour dans les délais, dégradations éventuelles occasionnées.



Je souhaite être informé au moyen de mon adresse électronique :

.....@.....

☐ de la disponibilité de mes réservations, j'accepte également que me soient envoyés des rappels en cas d'éventuels retards sur ma carte.

☐ de l'actualité du Réseau des médiathèques Syrenor.

Je pourrai me désabonner par simple courriel adressé à l'expéditeur

☐ Je ne souhaite pas communiquer mon adresse électronique.

Nom :

Prénom :

Lu et approuvé

Date

Signature